



## Compte joint divorce

Par **marie2401**, le **23/09/2022 à 09:26**

Bonjour  
Mon couple est en total désaccord depuis un moment  
Plus de communication  
Mon mari a pris contact à un avocat sans m en parler  
Nous avons un compte courant  
Avec 1 seule carte bleue et un chéquier  
J avais en possession cette carte  
Derrière mon dos il a fait opposition à la carte pour perte  
Alors qu il savait très bien que c est moi qui l avait  
Nous vivons ensemble au domicile conjugal  
Je me retrouve sans rien  
A t il le droit de faire ça  
De m empêcher d avoir un minimum d argent  
Je travaille et l argent est en commun  
Merci pour votre aide

Par **Marck\_ESP**, le **23/09/2022 à 15:14**

Bonjour

Il serait peut-être utile d'ouvrir un compte à votre propre nom et y faire virer votre salaire et voir un avocat en perspective de ce divorce...

Concernant l'argent du ménage, il n'a pas le droit de vous priver des fonds nécessaire aux

dépenses courantes. Les personnes mariées doivent contribuer aux charges du mariage selon leurs moyens financiers. Si l'un des époux ne remplit pas ses obligations, l'autre peut l'y contraindre. Pour cela, il doit saisir le juge aux affaires familiales (Jaf) et faire une demande de contribution aux charges du mariage.